

**LES ENFANTS ET LE CONFLIT ARMÉ AU CAMEROUN**  
UN MANUEL SUR LA PRÉVENTION DES ENFANTS SOLDATS.



**AUTEUR:**

**CENTRE POUR LES DROITS HUMAINES ET LA  
DÉMOCRATIE EN AFRIQUE**

**(CHRDA)**

## **Table des matières**

<b>A propos .....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>Annexe 1 : QUI EST UN ENFANT SOLDAT ?.....</b>	<b>5</b>
<b>1. CADRE JURIDIQUE .....</b>	<b>9</b>
<b>2. COMMENT LES ENFANTS SONT-ILS AFFECTÉS PAR LE CONFLIT (LA SITUATION DES ENFANTS AU CAMEROUN) .....</b>	<b>14</b>
<b>3. RISQUES SPÉCIFIQUES À LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LA CRISE ANGLOPHONE .....</b>	<b>22</b>
<b>4. COMMENT PROTÉGER LES ENFANTS AFFECTÉS PAR LE CONFLIT AU CAMEROUN .....</b>	<b>32</b>
<b>5. QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE RECRUTEMENT ET L'UTILISATION D'ENFANTS SOLDATS .....</b>	<b>35</b>
<b>6. JURISPRUDENCE INTERNATIONALE SUR LES ENFANTS SOLDATS .....</b>	<b>40</b>
<b>7. RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES : COMMENT EMPÊCHER LE RECRUTEMENT DES ENFANTS SOLDATS AU CAMEROUN ....</b>	<b>44</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>49</b>

## **À propos**

Ce manuel fait partie d'un projet de deux ans sur « l'amélioration de la protection des droits de l'homme dans les régions touchées par le conflit au Cameroun » cofinancé par l'Union européenne et mis en œuvre par le CHRDA en partenariat avec le REDHAC. L'objectif global de ce projet est de parvenir au plein respect des droits humains fondamentaux et des libertés fondamentales dans les régions du Cameroun touchées par la crise (Extrême-Nord, Nord-Ouest et Sud-Ouest), en contribuant à mettre fin aux violations flagrantes et systématiques des droits humains et abus dans ces régions.

Les objectifs spécifiques du projet de deux ans sont d'améliorer la capacité des titulaires de droits dans les régions touchées par la crise et à accéder à la protection et à participer aussi à la surveillance des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'un des objectifs spécifiques de ce projet est également d'accroître l'engagement des détenteurs d'obligations à faire respecter efficacement les droits de l'homme et à lutter contre l'impunité, et en réduisant l'espace réservé aux auteurs d'abus et de violations.

Le Centre pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique (CHRDA) est une organisation non gouvernementale indépendante et non politique. Le Centre est une organisation qui à un but non lucratif dont la mission est de promouvoir et de protéger le respect des droits de l'homme et de la démocratie.

Avis de non-responsabilité : ce manuel n'est pas à vendre.

## **INTRODUCTION**

Avec ce document, l'organisation CHRDA se concentre sur la situation des enfants des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun touchés par les violences des hommes armés. L'ONU classe les enfants comme toutes personnes âgées de moins de 18 ans.<sup>1</sup> Plus récemment, le 6 octobre 2022, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, le Représentant spécial de le Secrétaire général sur la violence contre les enfants. L'UNICEF et l'Office des Nations Unies contre la drogue et les crimes ont rappelé une fois de plus aux États membres de l'ONU l'importance de respecter et de garantir les droits de tous les enfants dans le monde et de reconnaître et de protéger toutes les personnes de moins de 18 ans.

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés suit de près la situation dans les deux régions. Le Secrétaire général chargé des enfants et des conflits armés informe les États membres de l'ONU dans le rapport A/75/873S/2021/437 (21 juin 2021) que l'ONU a vérifié plusieurs violations graves contre les enfants dans l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest et le Sud et la -Régions de l'Ouest en 2020. Ces violations graves comprennent, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :

---

<sup>1</sup> <https://childrenandarmedconflict.un.org/2022/10/all-persons-below-the-age-of-18-years-are-children-upholding-all-the-rights-of-all-children-everywhere-at-all-times/>

- a)** Meurtre et mutilation d'enfants. Durant les conflits armés, les enfants sont toujours victimes de mutilations et de meurtres. Cela est dû à leur rôle et de participation directe et indirecte dans les conflits armés. Les enfants recrutés dans les groupes armés sont le plus souvent utilisés à servir comme boucliers humains tandis que certains sont utilisés pour commettre des attentats-suicides, d'où le nombre élevé de décès et d'autres formes de traitements dégradants sont cruellement infligés aux enfants.
- b)** le Recrutement et utilisation d'enfants faites par les forces armées et les groupes armés. Ces enfants sont soit recrutés pour participer indirectement en tant que porteurs, fournisseurs, nettoyeurs et informateurs, ou soit directement aux combats physiques. Ces enfants sont toujours exposés aux pires formes de violence notamment en raison de leur vulnérabilité.
- c)** les Violence sexuelle contre les enfants. Les enfants sont souvent soumis à diverses formes de violence sexuelle comme le viol et le mariage forcé. Le plus souvent, ces violations ne sont pas signalées, de sorte que les victimes de ces violations meurent de traumatisme tandis que les auteurs s'en sortent impunément. Ces violences sont graves, notamment sur les filles qui sont souvent victimes de grossesses non désirées et certaines exposées à des maladies sexuellement transmissibles.
- d)** les Attaques contre des écoles et des hôpitaux. Des écoles et des hôpitaux, qui sont considérés comme des zones hautement protégées

pendant les conflits armés, ont subi des attaques. Les écoles sont parfois utilisées comme des bases militaires tandis que les enfants, les enseignants ainsi que le personnel hospitalier ont été pris pour cible. Ces actes contribuent grandement à aggraver la situation sanitaire et augmentent également le niveau d'analphabétisme, et en particulier chez les enfants. Des enseignants et des élèves ont été enlevés dans des écoles et on leur a demandé de payer une rançon pour leur libération.

e) le Refus d'accès humanitaire aux enfants. Le blocage des passages sur l'accès humanitaire est de plus en plus utilisé comme une tactique de guerre par les factions belligérantes pour s'affaiblir mutuellement. Le personnel humanitaire est le plus souvent attaqué et son matériel est détruit. Cela conduit généralement à une misère indicible, en particulier pour les enfants bloqués dans des zones inaccessibles ou enclavées et privés de nourriture, d'abri et des fournitures médicales.

## Annexe 1 : QUI EST UN ENFANT SOLDAT ?



Le concept d'enfant soldat a été défini par plusieurs instruments juridiques internationaux, notamment le droit international et les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Ces instruments juridiques prévoient également la protection des enfants dans les conflits armés en

interdisant le recrutement d'enfants pour en faire parties à des conflits armés.

Selon la Convention de Genève (IV), relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949), dans son article 50, paragraphe 2, les puissances occupantes ne peuvent pas enrôler d'enfants dans des formations ou organisations qui leur sont subordonnées. Ceci est renforcé dans le Protocole additionnel I (1977) à cette Convention dans son article 77(2) qui dispose que « les parties au conflit doivent prendre toutes les mesures possibles pour que les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de quinze ans n'as pas l'obligation de participer aux hostilités directes et, en particulier, ils s'abstiennent de les recruter dans leurs forces armées. En recrutant parmi les personnes ayant atteint l'âge de quinze ans mais n'ayant pas atteint l'âge de dix-huit ans, les parties au conflit s'efforceront de donner la priorité à celles qui sont les plus âgées. Selon l'article 4(3)(c) du Protocole additionnel II à cette Convention, « Les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de quinze ans ne peuvent être ni enrôlés dans les forces ou groupes armés, ni autorisés à prendre part aux hostilités.

Les Principes du Cap (1997) définissent un enfant soldat comme **toute personne de moins de 18 ans qui fait partie de tout type de force armée régulière ou irrégulière ou d'un groupe armé à quelque titre que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les cuisiniers, porteurs, messagers, et ceux qui accompagnent ces groupes, autrement qu'en tant que membres de la famille**. Cela inclut les filles recrutées à des

**fins sexuelles et les mariages forcés. Il ne s'agit donc pas uniquement d'un enfant qui porte ou a porté des armes.**

Les Principes et lignes directrices de Paris relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (2007) notent en outre **qu'un enfant associé à une force armée ou à un groupe armé fait référence à toute personne de moins de 18 ans qui est ou qui a été recrutée ou utilisée par un groupe armé à quelque titre que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les enfants, garçons et filles, utilisés comme combattants, cuisiniers, porteurs, messagers, espions ou à des fins sexuelles. Il ne s'agit pas seulement d'un enfant qui prend ou a pris directement part aux hostilités.**

De l'explication ci-dessus, on peut noter que le concept d'enfant soldat ne se limite pas aux enfants activement impliqués dans les hostilités, mais s'étend également à l'utilisation des enfants comme :

- Porteurs pour transporter le matériel.
- Des espions pour fournir des informations sur les camps opposés.
- Cuisiniers pour les combattants.
- Et surtout à des fins sexuelles.

Il convient également de noter la disparité lorsqu'il s'agit de déterminer qui doit être considéré en fonction de son âge. Si certaines conventions soulignent que les personnes recrutées avant l'âge de 15 ans sont celles

qui doivent être considérées comme des enfants soldats, d'autres prévoient que la limite d'âge est de 18 ans.

## **1. CADRE JURIDIQUE.**



### **1.1 CADRE JURIDIQUE, POLITIQUE ET INSTITUTION INTERNATIONAL POUR PROTÉGER LES ENFANTS.**

Depuis 1996, la question des enfants touchés par les conflits armés a été fermement inscrite à l'ordre du jour international, à commencer par le rapport révolutionnaire de Graça Machel et la création du mandat du Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés.

Depuis lors, un solide ensemble de normes juridiques internationales a été élaboré. Par exemple, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale qualifie le recrutement d'enfants dans les forces combattantes de crime de guerre et de crime contre l'humanité. **La Convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail** définit les enfants soldats comme l'une des pires formes de travail des enfants. La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant interdit le travail des enfants soldats et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant est fixé à 18 ans l'âge minimum pour la participation des enfants aux hostilités.

Voici des liens vers certains des documents les plus importants définissant comment le monde devrait agir pour protéger ses enfants :

DATES	TRAITÉ/LEGISLATION INTERNATIONALE
10 mai 2002	<a href="#"><u>A World Fit for Children</u></a>
6 septembre 2000	<a href="#"><u>United Nations Millennium Declaration</u></a>
25 mai 2000	<a href="#"><u>Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the involvement of children in armed conflict</u></a>

25 mai 2000	<a href="#"><u>Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the sale of children, child prostitution and child pornography</u></a>
17 juin 1999	<a href="#"><u>International Labour Organization, Convention 182 on the Worst Forms of Child Labour</u></a>
12 juillet 1998	<a href="#"><u>Rome Statute of the International Criminal Court</u></a>
25 juin 1993	<a href="#"><u>Vienna Declaration and Programme of Action</u></a>
11 juillet 1990	<a href="#"><u>African Charter on the Rights and Welfare of the Child</u></a>
20 novembre 1989	<a href="#"><u>The Convention on the Rights of the Child (CRC)</u></a>
8 juin 1977	<a href="#"><u>Geneva Convention – Additional Protocol I</u></a>
8 juin 1977	<a href="#"><u>Geneva Convention – Additional Protocol II</u></a>
12 août 1949	<a href="#"><u>The Fourth Geneva Convention</u></a>

10 décembre 1948	<a href="#"><u>Universal Declaration of Human Rights</u></a>
26 juin 1945	<a href="#"><u>United Nations Charter</u></a>

## **1.2 CADRE JURIDIQUE, POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL NATIONAL.**

Le Cameroun a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés.

Dans la Déclaration d'adhésion à la Convention, le Gouvernement du Cameroun a déclaré que :

En application de l'article 3 (2) du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, le Gouvernement du Cameroun déclare ce qui suit :

- Il n'y a pas de conscription au Cameroun. Le recrutement dans les forces de défense est volontaire et le service militaire forcé n'existe pas.
- L'âge minimum d'entrée dans les forces de défense et le service national est de dix-huit (18) ans, conformément à l'article 2 du décret n° 2001/187 du 25 juillet 2001 fixant les conditions de recrutement et d'admission dans les écoles de formation des officiers ; l'article 12 du décret n° 2001/190 du 25 juillet 2001 relatif au statut particulier des personnels des forces de

défense inférieurs au grade d'officier ; et l'article 30 de la loi n° 67/LF/9 du 12 juin 1967 portant organisation générale de la défense.

En plus des mesures ci-dessus, le Cameroun a déclaré qu'il a mis en place des politiques et des garanties supplémentaires garantissant qu'il n'y a pas d'implication ou de recrutement d'enfants soldats par l'État :

- Le recrutement est largement médiatisé ;
- Avant l'admission au service militaire, une preuve d'âge fiable est exigée de tous les candidats, c'est-à-dire une copie certifiée conforme de l'acte de naissance du candidat datant de moins de trois (3) mois ;
- Les candidats qui n'ont pas dix-huit (18) ans ou plus doivent fournir le consentement écrit et éclairé d'un parent ou d'un tuteur légal ;
- Une vérification des antécédents est effectuée pour confirmer l'exactitude des informations fournies par le candidat ;
- Les candidats subissent un examen médical d'aptitude ;
- Lors de la formation, les membres des forces de défense sont pleinement informés des tâches liées au service militaire ;
- Les forces de défense informent régulièrement le public sur les tâches liées au service militaire, par le biais d'émissions de radio et de télévision ainsi que dans la presse écrite.

## **2. COMMENT LES ENFANTS SONT AFFECTÉS PAR LE CONFLIT (LA SITUATION DES ENFANTS AU CAMEROUN)**

### **a) BOYCOTTS SCOLAIRES : (VIOLATION DU DROIT DES ENFANTS À L'ÉDUCATION)**



Il s'agit de la violation la plus problématique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, affectant les enfants et leur droit à

l'éducation. Au cours des six dernières années, les portes des écoles sont restées fermées dans les régions anglophones alors que des groupes séparatistes armés non étatiques ont imposé une interdiction de fréquentation scolaire, et dans les zones où les écoles ont réussi à fonctionner, l'insécurité due aux escarmouches meurtrières menées dans les locaux des écoles a persisté. Pour dissuader la plupart des parents d'envoyer leurs enfants à l'école. Les écoles et les enseignants ont joué un rôle central dans la crise anglophone depuis le début des manifestations contre les décennies de marginalisation de la région en 2016. En octobre 2016, les syndicats d'enseignants et d'avocats ont organisé des manifestations exigeant la fin de la domination francophone dans leurs institutions. Fin novembre, les étudiants s'y sont joints, laissant les écoles vides. Alors que le gouvernement camerounais réprimait brutalement ces manifestations, le Consortium de la société civile anglophone, qui était alors le fer de lance du mouvement, a appelé à la désobéissance civile en boycottant les entreprises et les écoles.

Les quelques écoles qui ont rouvert ont fait face à des représailles. La première attaque contre une école a eu lieu en février 2017 près de Kumba, dans la région du Sud-Ouest. En mai, une école primaire publique de Bamenda qui s'apprétait à accueillir des examens a été incendiée. On ne sait pas exactement qui a perpétré ces attaques, mais il est probable qu'elles aient été motivées par des militants de la diaspora qui avaient commencé à préconiser une approche violente. Le 24 octobre 2020, des hommes armés ont attaqué une autre école à Kumba. Ils ont tué sept étudiants et en ont blessé plusieurs autres.

Lorsque le conflit a éclaté en janvier 2018, les combattants séparatistes ont ajouté la menace de la violence et attaqué les écoles qui défiaient le boycott. En avril 2018, Thomas Nkongho, membre du personnel du lycée, a été tué par des combattants sécessionnistes. Quelques jours plus tard, Sophie Maloba, institutrice du primaire, a été exécutée. D'autres enseignants ont été kidnappés. Ce recours à la violence a été encouragé par les militants de la diaspora.

Ces attaques se sont poursuivies à la rentrée 2018. En août, Ayeah Ngam Emmanuel, une syndicaliste enseignante appelant à la reprise de l'école, a été enlevée. Puis, le premier jour du trimestre, des individus armés ont attaqué l'école presbytérienne de Bafut, kidnappant enseignants et élèves. Fin 2018, au moins 43 écoles avaient été attaquées ou incendiées.

Au 31 juillet 2019, plus de 700 000 enfants – soit 9 enfants sur 10 au Cameroun anglophone – n'étaient pas scolarisés depuis près de trois ans (OCHA, 2021). Au Cameroun anglophone, environ 80 % des écoles ont été fermées (OCHA). Deux mois après le début de l'année scolaire 2019, environ 90 % des écoles restaient fermées (UNICEF, 2019).

L'année scolaire 2020 a été marquée par une recrudescence alarmante d'attaques contre des élèves, des enseignants et des écoles, compromettant l'efficacité de l'apprentissage. Les dirigeants politiques séparatistes et les groupes armés non étatiques ont imposé 84 jours de restrictions de mouvement (villes fantômes et confinements), ce qui a mis un terme à la scolarité.

La sécurité et les conditions de vie continuent de se détériorer après six années de guerre, entraînant la fermeture de nombreuses écoles début 2022. La Banque mondiale a indiqué que de nombreuses écoles ont été attaquées ou vandalisées depuis le début du conflit. De telles attaques contre les écoles ont laissé de nombreux élèves hors du système scolaire, notamment dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Il y a eu une baisse spectaculaire de la scolarisation : au cours des années scolaires 2016-17 et 2017-18, les inscriptions ont chuté de 37% dans l'enseignement primaire, de 49% dans l'enseignement secondaire général et d'environ 50% dans l'enseignement secondaire technique et professionnel (régionale). Délégation à l'Éducation de Base (DREB 2020) Une partie des élèves déplacés a été absorbée par des écoles d'autres régions.

Les enseignants font partie des groupes les plus touchés. Environ 15,838 enseignants du primaire n'ont pas accès à leur école (Banque mondiale

2019). Les régions ont également connu une baisse du nombre d'enseignants (UNICEF 2019). Dans le Nord-Ouest : 45,187 enseignants avant la guerre et 4,937 enseignants depuis la guerre : soit une baisse de 89,1 pour cent. Tandis que dans le Sud-Ouest : 19,026 avant la guerre et 3,652 depuis la guerre : soit une baisse de 80,8 pour cent.

La guerre a affecté les résultats scolaires aux examens officiels de fin d'études :

- Le taux de réussite global est passé de 91,4 % en 2015-16 à 60,6 % en 2017-18.
- Le nombre d'élèves inscrits aux examens publics de fin d'études primaires a diminué de 97,3% entre 2017 et 2019. Parmi ceux qui se sont inscrits à l'examen, seuls 54% l'ont effectivement fait.

Dans les collèges et lycées, on constate une forte baisse des résultats à tous les niveaux de 2016 à 2017 :

- GCE Advanced Level : 35,32 % de réussite en 2017, contre 66,52 % en 2016.
- Enseignement technique de niveau avancé : 22,37% de réussite en 2017, contre 54,33% en 2016.
- Niveau ordinaire GCE : 25,29 % de réussite en 2017, contre 62,17 % en 2016.

La guerre a poussé les enfants à fréquenter des écoles dans d'autres régions, où la taille des classes a augmenté jusqu'à atteindre 110 élèves par classe (comme ce fut le cas à l'école primaire bilingue gouvernementale New Bell Bamileke 1 à Douala) au cours de l'année scolaire 2018-2019 (UNICEF et Plan International, 2019). La qualité de l'éducation dans ces régions a souffert. En 2018-2019, dans huit écoles, il y avait en moyenne 8 élèves par manuel de lecture, 91 élèves par manuel de mathématiques, 125 par manuel de langue seconde et 200 par manuel de sciences. Au cours de la même période, le ratio élèves/enseignant est

passé de 76,9 à 78 élèves par enseignant (UNICEF et Plan International, 2019).

Ce schéma de représailles contre les écoles et les enfants s'est poursuivi jusqu'à présent, la grande majorité des enfants des deux régions anglophones ne pouvant pas fréquenter l'école. La raison officielle invoquée par les séparatistes pour s'opposer à la reprise de l'école est qu'elle n'est pas sûre pour les élèves en raison du conflit. Il est largement admis que la véritable raison de cette politique est de pouvoir l'utiliser comme un avantage dans les négociations avec le gouvernement camerounais. Lorsqu'une délégation de femmes dirigeantes s'est rendue aux États-Unis pour discuter de la réouverture des écoles avec des dirigeants séparatistes, par exemple, on leur a dit que la question ne pouvait être abordée que dans le cadre de négociations officielles.

Le 5 septembre 2022, les écoles ont repris pour l'année scolaire 2022/2023 au Cameroun. La plupart des écoles de la partie francophone du pays ont ouvert leurs portes aux écoliers d'accueil, mais ce n'était malheureusement pas le cas des écoles de la plupart des régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Le 22 août 2022, le campus du PSS Mankon dans la division Mezam a été envahi et incendié par des hommes armés inconnus, tandis que le 29 août 2022, le préfet de Boyo, M. Tegha Fidele, a signé un arrêté préfectoral interdisant l'existence de 27 écoles communautaires et clandestines. Il convient de noter que certaines de ces écoles sont des écoles missionnaires appartenant à l'Église, tandis que d'autres ont été créées et gérées par des groupes armés non étatiques (GANE).

Ces graves menaces qui pèsent sur le système éducatif à travers les attaques contre les écoles, les apprenants et les enseignants ont un impact bien plus important que les chiffres présentés ici. La guerre anglophone repose sur la protection des droits des peuples. Ces chiffres indiquent que la guerre affecte gravement la population, en particulier les personnes les plus vulnérables au sein de ces communautés.

Ils témoignent de l'avenir incertain des enfants qui n'ont pas pu aller à l'école ni accéder à l'éducation de base depuis près de sept ans. Certains de ces enfants ont été contraints d'aller à l'école dans d'autres communautés, ce qui les expose à de nouvelles violations des droits humains. Cela se produit essentiellement parce que les enfants sont placés chez des parents ou des amis qui pourraient maltraiter ou négliger les enfants.

La majorité des enfants non scolarisés n'ont pas les moyens de fuir vers la sécurité des villes ou vers d'autres régions. La violence et le manque de scolarité les exposent à des risques supplémentaires comme la recherche de revenus à travers des activités illégales (commerce transfrontalier) voire criminelles (enlèvement, vol, prostitution) ; le recrutement forcé par un groupe armé ; et les exactions des forces armées, qui les soupçonnent d'être des sympathisants séparatistes ambazoniens. Parallèlement, en raison du grand nombre de décès, de nombreuses filles doivent désormais prendre soin de leurs jeunes frères et sœurs. Ils sont également victimes d'agressions sexuelles de la part de groupes armés et des forces gouvernementales. La traite des êtres humains existe et est largement sous-estimée dans cette guerre particulière. De nombreux rapports indiquent également que certaines filles ont rejoint les groupes armés.

Le 11 juillet 2022, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les enfants dans les conflits armés a publié une déclaration sur les violations graves contre les enfants au Cameroun (régions de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest et du Sud-Ouest), déclarant que 174 violations ont eu lieu, dont entre autres : 22 attaques contre des écoles et des hôpitaux, 55 enlèvements et 75 meurtres et mutilations<sup>i</sup>. Sur les 174 violations, 80 ont eu lieu dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest<sup>ii</sup>.

Ces attaques contre des écoles soulignent le fait que les établissements d'enseignement sont restés une cible tout au long de la crise anglophone depuis son début en 2016. À mesure que la crise s'aggravait, certaines

factions de combattants séparatistes armés ont commencé à réclamer une forme limitée d'enseignement dans les zones où la situation sécuritaire autorisées, tandis que d'autres insistaient sur la création « d'écoles communautaires » gérées par les NSAG ou sur la fermeture complète de toutes les écoles.

Lors de la 49e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (UNHRC), le Royaume-Uni a publié une déclaration sur le Cameroun déclarant que : Nous restons préoccupés par les droits de l'homme au Cameroun, notamment par les attaques et les restrictions imposées à l'éducation. Tous les acteurs doivent cesser d'attaquer et de faire obstruction aux écoles, aux enfants et aux enseignants. Nous continuons de demander instamment que des enquêtes impartiales soient menées pour demander des comptes aux auteurs de violations et d'abus. Nous réitérons la nécessité d'un dialogue continu et large<sup>iii</sup>.

Lors du même événement, l'Union européenne a également publié une déclaration sur le Cameroun déclarant que : L'UE reste préoccupée par les graves violations et abus des droits de l'homme commis par des acteurs étatiques et non étatiques au Cameroun et appelle à ce que des comptes soient rendus pour toutes les actions abusives. L'UE condamne fermement les attaques contre les écoles, les enfants et les enseignants. Dans les régions de l'Extrême-Nord, l'UE condamne fermement les attentats commis par le groupe Boko Haram et réaffirme son engagement en faveur de la lutte contre le terrorisme. Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, il exhorte les parties à mettre en œuvre des mesures de confiance, à utiliser les formats de médiation existants fournis par des tiers et à s'engager dans un dialogue politique inclusif. L'UE appelle le gouvernement à respecter ses obligations internationales en matière de droits de l'homme et exhorte toutes les parties à mettre un terme à toutes les violences et souffrances civiles. Les droits civils et politiques continuent d'être restreints à l'échelle nationale<sup>iv</sup>.

Le 15 février 2022, les représentants des missions diplomatiques au Cameroun, dont le Canada, la Norvège, l'Afrique du Sud, la Suisse, le

Royaume-Uni et les États-Unis, ont publié une déclaration commune sur le droit à l'éducation au Cameroun, réitérant que les enfants ont droit à l'éducation et à leur éducation sera essentiel pour assurer le dynamisme continu des communautés anglophones des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Ils ont exhorté les parties prenantes à respecter la résolution 2601 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la protection de l'éducation dans les conflits armés et à prendre des mesures pour cesser d'attaquer les écoles, les enseignants et les enfants ; et soutenir publiquement le droit de fréquenter l'école et demander des comptes à ceux qui s'efforcent de refuser l'accès aux lieux d'apprentissage.

### **3. RISQUES SPÉCIFIQUES À LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LA CRISE ANGLOPHONE**

#### **a) Les 'enfants non accompagnés et séparés.**

L'un des faits saillants de la crise anglophone a été le déplacement massif de la population civile. Les déplacements se sont produits en raison de représailles et de punitions collectives lorsque les Forces de défense et de sécurité (FDS) ainsi que des groupes armés non étatiques (GANE) ont mené des raids offensifs dans les villes et villages, rasant les maisons et parfois leurs habitants. En novembre 2022, le CHRDA a recensé plus de 250 villages incendiés. Ces raids entraînent généralement le déplacement de la population civile qui fuit la violence. Au 1er novembre 2022, OCHA a signalé qu'au moins 2 millions de personnes avaient été touchées par le conflit dans les régions du Nord-Ouest/Sud-Ouest et plus de 6 cent mille personnes déplacées à l'intérieur du pays, tandis que 85 mille réfugiés camerounais vivaient au Nigeria. Alors que la population fuit les violences, il y avait parmi elle des enfants non accompagnés et séparés. Il s'agit d'enfants qui ont soit perdu leurs parents, soit été séparés alors qu'ils fuyaient dans des directions différentes lorsque leurs maisons ont été perquisitionnées. Le nombre d'enfants non accompagnés et séparés (ENAES) est une autre conséquence inquiétante et un risque pour la protection de l'enfance mis en évidence par le conflit. Ces enfants vivent parfois avec des membres de leur famille, d'autres fois avec des étrangers ou dans des familles d'accueil informelles et parfois ils sont livrés à eux-mêmes.

Alors que le placement familial informel ou la prise en charge par la parenté était une pratique déjà existante et ancrée dans la société. Cependant, cette pratique est devenue particulièrement problématique dans le contexte de la crise. Un nombre croissant de parents envoient leurs enfants dans des environnements moins sûrs ou moins contrôlés qui autrement n'auraient pas été leur premier choix pour échapper à la violence ou accéder à des services et des opportunités auxquels ils ne

peuvent plus accéder à la maison. La perte de leurs tuteurs et le manque de soutien financier exposent ces enfants à un risque plus élevé de violations telles que le travail des enfants, les abus physiques et sexuels, le mariage précoce et le recrutement dans les forces armées.

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles cette crise a conduit à l'abandon ou à la séparation d'un si grand nombre d'enfants de leur famille. D'une part, de nombreux enfants sont envoyés par leurs familles pour trouver des opportunités d'éducation, généralement vers d'autres régions non touchées par la crise anglophone ou vers des zones plus urbaines des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest dans lesquelles les écoles sont opérationnelles et plus sûrs d'y assister. En outre, de nombreux enfants sont séparés parce que leurs parents ont dû fuir pour se mettre en sécurité, et d'autres ENAES ont perdu leurs parents parce que des groupes armés les ont tués.

### b) Le Travail des enfants.



Compte tenu de la continuité de fermeture des écoles et autres établissements d'enseignement en raison de la crise socio-économique actuelle dans la région du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le travail des enfants s'est avéré être l'un des problèmes les plus importants affectant les enfants dans ce conflit (Conseil danois pour les réfugiés, 2021).

Ceci est préoccupant dans un contexte où les enfants qui travaillent sont considérés comme « normaux », à condition qu'ils soient payés et qu'ils aient encore le temps d'aider à la maison et d'accomplir leurs tâches ménagères. Cependant, le fait qu'il y ait un nombre élevé de signalements de travail d'enfants par des membres de la communauté suggère que ce comportement a changé et que les enfants sont désormais impliqués dans le travail d'une manière « anormale », comme travailler de plus longues heures, plus de temps. Des emplois dangereux ou être payés moins que ce qui est accepté pour pouvoir couvrir leurs besoins fondamentaux.

De nombreux facteurs contribuent à la persistance de ce problème. Outre la fermeture des écoles, de nombreuses familles ont du mal à subvenir à leurs besoins fondamentaux car les sources de revenus dont elles disposaient avant la crise ne sont plus accessibles. Les GANE et les militaires utilisent les terres agricoles et autres biens comme cachettes, les familles doivent abandonner leurs propriétés et leurs terres tout en fuyant pour se mettre en sécurité, et la destruction des biens par les groupes armés sont quelques-unes des façons par lesquelles ces sources de revenus sont rendues inaccessibles. Sans la possibilité de cultiver les terres et de percevoir le loyer de certaines de ces propriétés, les familles envoient souvent leurs enfants travailler comme source alternative de revenus. En outre, il existe également un nombre croissant d'enfants non accompagnés ou séparés ainsi que de ménages dirigés par des enfants qui doivent trouver des moyens de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Selon les pratiques normales dans les communautés, des enfants dès l'âge de 5 ans travaillent dans des fermes, parcourant de longues distances pour atteindre leur lieu de travail, où ils sont embauchés pour désherber,

planter, récolter et creuser des trous pour des produits tels que le cacao, l'igname, l'orange, maïs, etc. D'autres enfants, entre 8 et 17 ans, travaillent au transport de marchandises en poussant des brouettes pesant jusqu'à 100 kg ou sur des chantiers de construction. Des filles d'à peine 9 ans travailleraient également principalement en vendant de la nourriture sur les marchés et dans les quartiers.

Le fait de participer au travail des enfants expose en outre les enfants à d'autres risques en matière de protection. Passer autant de temps sans surveillance et travailler souvent sur des sites éloignés de leur domicile expose les enfants à un risque accru d'enlèvement, de recrutement dans les forces armées et de violence sexiste (en particulier les filles). De plus, le fait de ne pas avoir la possibilité de jouer et de passer du temps avec leurs amis en raison de leur obligation de travailler prive les enfants d'une enfance saine et peut affecter leur développement cognitif et social.

### **c) Les Enfants associés aux forces armées et aux groupes armés (EAAFAEAGA)**

Le recrutement forcé d'enfants soldats a été noté comme l'un des principaux effets du conflit sur les enfants dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. Le vendredi 24 juillet, des combattants séparatistes armés, sous la direction d'un homme connu sous le nom de « Field Marshal » – chef d'un groupe armé connu sous le nom de Dragons rouges – ont mené une opération sur un marché local du village d'Essoh-Attah, en Lotissement Fontem, Département Lebialem de la Région Sud-Ouest. Au cours de cette opération, il a rassemblé près de 80 garçons et hommes et les a forcés à rejoindre la lutte armée en tant que combattants. Il convient de noter que cet enlèvement massif à Lebialem était le deuxième en peu de temps, survenu quelques jours seulement après qu'un autre « général » séparatiste, connu sous le nom d'Ayeke, ait kidnappé 67 enfants et commencé à exiger des rançons à leurs familles.

Bien que ce ne soit pas une question fréquemment discutée, les enfants sont recrutés et utilisés comme informateurs, cuisiniers, messagers, épouses de soldats, mécaniciens, etc. Selon des sources, les enfants dont les maisons sont utilisées comme entrepôt pour l'emballage sont obligés de ranger les armes. , nettoyez-les et transportez-les vers les destinations assignées. Dans d'autres cas, les enfants qui passent beaucoup de temps dans la brousse à des fins agricoles se voient confier la mission de relayer les messages. Les jeunes enfants séparés de leur famille ont été amenés dans les camps des NSAG où ils sont gardés et formés pour accomplir différentes tâches. Selon les participants aux FGD, c'est particulièrement le cas des garçons d'environ 14 ans qui travaillent comme réparateurs de motos utilisées par les combattants, tandis que d'autres sont utilisés comme gardes. De plus, les membres du NSAG prendraient également des filles comme petites amies ou épouses.

Il existe différentes raisons pour lesquelles les enfants rejoignent ces groupes armés. Alors que certains d'entre eux sont recrutés de force, d'autres rejoignent les groupes armés par nécessité élémentaire et par manque d'opportunités. La répression et les abus commis par l'État et les services de sécurité, la persécution, le déni des droits et de l'accès à la justice, la discrimination ainsi que la corruption sont également des facteurs favorisant le recrutement d'enfants dans des groupes armés. Certains l'ont rejoint volontairement parce qu'ils se radicalisent. C'est le cas de Makene, 17 ans, un jeune garçon qui a rejoint le groupe armé séparatiste à Kumba, dans la région du sud-ouest, parce que les Forces de défense et de sécurité ont abattu son père et incendié leur maison familiale. Le besoin de vengeance le pousse à rejoindre des combattants séparatistes armés qui lui promettent protection. En effet, de nombreux enfants (pour la plupart orphelins, non accompagnés ou séparés), incapables de prendre soin d'eux-mêmes et dépourvus de soutien familial, rejoignent volontairement des groupes armés en quête de protection et de satisfaction de leurs besoins fondamentaux.

CHRDA a également noté que la désinformation et les fausses nouvelles sont l'un des facteurs qui incitent les enfants à rejoindre les groupes

armés. La propagande et les fausses nouvelles ont un impact direct sur l'état d'esprit psychologique et social des jeunes et ils sont attirés par les choses qu'ils voient sur les réseaux sociaux. Les Camerounais de la diaspora sont le principal cerveau derrière cette propagande et le recours aux fausses nouvelles. Dans le contexte du conflit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, ils continuent de manipuler les jeunes avec des promesses d'emplois dans les ministères, les ambassades et dans l'armée dans un État imaginaire appelé « Ambazonie » où ils seront nommés pour servir lorsque l'indépendance du Sud sera obtenue. Le Cameroun est finalement atteint. Ils manipulent les jeunes via Internet pour qu'ils mettent leur vie en danger alors qu'ils vivent dans des refuges sûrs à l'étranger. Cependant, il existe une tendance inquiétante selon laquelle des enfants rejoignent volontairement ou expriment le désir de rejoindre des groupes armés, non pas par nécessité, mais en raison des influences qui les entourent.

#### **d) Violence physique et sexuelle.**

Des violences sexuelles ont également été enregistrées chez les enfants ; Les filles sont de plus en plus exposées à des abus sexuels, en particulier dans les communautés touchées par le conflit armé, où les filles ont été victimes d'abus sexuels à plusieurs reprises et où les agresseurs s'en sortent souvent impunément. Dans les communautés très insécurisées, il a été remarqué que les auteurs peuvent être soit des membres de la communauté, des GANE ou des forces de défense de l'État.

Cette augmentation des violences sexuelles contre les enfants peut être attribuée à de nombreux facteurs. Premièrement, l'environnement de grande insécurité créé par le conflit permet la prolifération de toutes sortes de violences. Par exemple, la possession d'armes par différents acteurs ou membres de la communauté leur donne un sentiment de pouvoir et fait craindre au reste des membres de la communauté d'agir pour mettre fin à ces violations.

De plus, avec la fermeture des écoles, les enfants passent de longues périodes de temps sans surveillance. Ce risque est également accru lorsque les enfants quittent leur domicile pour aller travailler, car ils sont exposés à la violence sexuelle non seulement sur leur lieu de travail, mais également sur le chemin du travail, car certains d'entre eux doivent parcourir de longues distances. En outre, le nombre élevé d'enfants non accompagnés ou séparés contribue également à ce problème. Alors que certains enfants ont perdu leurs parents et leurs tuteurs, d'autres sont renvoyés par leur propre famille, comme c'est le cas de nombreux enfants qui sont envoyés dans des communautés plus urbaines dans l'espoir d'échapper à l'insécurité et d'avoir des opportunités de scolarisation. Ces enfants restent souvent chez des membres de leur famille ou des connaissances, et certains sont livrés à eux-mêmes, ce qui augmente leur risque d'être exposé à des violences sexuelles.

Enfin, les besoins créés par le conflit sont également un facteur contributif, car certains auteurs profitent des personnes vulnérables dans le besoin pour les exploiter sexuellement.

Étant donné que des facteurs nombreux et complexes contribuent à la menace de violence sexuelle, la responsabilité de tels actes ne peut être attribuée à un groupe spécifique de personnes. Comme on le voit dans différentes situations, les auteurs des violences sont parfois des membres de la communauté qui profitent de la situation. Dans d'autres cas, les auteurs sont des membres de groupes armés et parfois, les auteurs sont eux-mêmes des enfants. Cela illustre la gravité de la situation dans certaines zones des régions touchées par le conflit.

### **e) Les Enfants en conflit avec la loi.**

L'augmentation du nombre d'enfants en conflit avec la loi est une plainte récurrente parmi les membres de la communauté. Le conflit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun a provoqué une augmentation de la criminalité, même parmi les enfants. Cela se produit

principalement parce que les écoles ont été fermées pour la plupart dans ces régions et que les enfants, en particulier les jeunes garçons âgés de 12 à 17 ans, sont devenus inactifs à la maison et certains sont allés rejoindre leurs pairs pour vendre sur les marchés et participer à d'autres activités. Pendant qu'ils exercent ces activités, ils se retrouvent souvent en conflit avec la loi en raison des activités criminelles auxquelles ils participent. Un exemple typique est celui de deux mineurs âgés de 12 à 14 ans, qui allaient pêcher dans les eaux de la Péninsule de Bakassi, s'est battu avec un homme et a fini par le tuer. Après ce malheureux incident, ils ont tenté de cacher le cadavre, mais ont été découverts par des membres de la communauté qui ont signalé l'affaire aux autorités et les enfants ont ensuite été arrêtés et amenés à la prison centrale de Buea où ils ont été détenus en détention provisoire, avec une accusation de meurtre.

De même, des drogues dures et des substances puissantes telles que la marijuana, « l'Afofo » (une liqueur forte brassée localement), le tramadol et le « tailan » (une substance en poudre comme la cocaïne) sont vendues aux adolescents et leur consommation n'est pas limitée. Certains opérateurs commerciaux clandestins et GANE sont les principaux fournisseurs de ces drogues. Ce problème semble être lié à d'autres formes de délinquance, puisque les membres de la communauté rapportent que des enfants volent de l'argent pour acheter de la drogue.

En dehors de cela, on a également constaté une augmentation de la petite délinquance parmi les enfants dans plusieurs des communautés les plus durement touchées. Ce problème expose les enfants à d'autres risques en matière de protection, tels que la violence physique, lorsque les membres de la communauté punissent parfois durement les enfants surpris en train de voler. Le 28 mai 2020, les forces de défense et de sécurité ont rassemblé un groupe de sept garçons fumant du cannabis dans un bâtiment inachevé à Buea et ont ouvert le feu, tuant quatre d'entre eux. Trois d'entre eux s'en sont sortis blessés par balle. Cette attaque fait suite au massacre de la ville de Bakweri, le 31 juillet 2018, toujours à Buea, dans la division Fako de la région du Sud-Ouest, au cours duquel un groupe de garçons a été arrêté et abattu par les Forces de défense et de

sécurité parce qu'ils fumaient du cannabis. Il convient de noter que la culture, la commercialisation et l'usage du cannabis sont restreints au Cameroun et que sa consommation par les enfants de ce pays les met en conflit avec la loi lorsqu'ils sont arrêtés.

#### **f) Le Manque de documentation juridique.**

L'un des problèmes les plus soulignés affectant les enfants dans les zones touchées par le conflit est le manque de documents juridiques. Ce problème est complexe, car le manque de documents juridiques est un problème structurel préexistant dans tout le Cameroun, qui a été aggravé par la crise. Il existe de nombreux obstacles à l'obtention de documents d'état civil. Les difficultés d'accès aux services d'état civil et le manque de connaissances de la population sur le fonctionnement de ces procédures juridiques et sur l'importance de l'enregistrement des naissances constituaient un problème déjà existant avant la crise.

Alors que la crise fait rage dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, le CHRDA recense plus de 250 villages attaqués et incendiés par les forces de défense et de sécurité. La conséquence de ces incendies est la destruction des biens civils, y compris leurs documents civils. Les membres de la communauté ont rapporté que leurs maisons ont été perquisitionnées par l'armée et qu'ils se sont enfuis sans emporter aucun bien, pour ensuite revenir et découvrir que leurs documents et certificats d'état civil ont été détruits à cause d'un incendie criminel. Deux garçons vivant avec un handicap (la cécité) à Kumbo, dans la division Bui de la région du Nord-Ouest, ont signalé qu'ils n'avaient pas pu s'inscrire au Certificat général d'éducation au Cameroun (Le GCE) pour la session 2019/2020 parce que leurs maisons avaient été perquisitionnées et incendiées et leurs documents détruits.

Toutefois, le problème devient encore plus complexe dans le contexte de la crise anglophone. Cela s'explique par le lien qui existe entre l'autorité chargée de l'état civil et l'État. Il s'agit donc d'une question délicate à

aborder, car elle s'étend au-delà des acteurs étatiques. Les partenaires de protection ont également exprimé leurs inquiétudes quant à l'aide à la fourniture de documents d'état civil en raison des risques de sécurité qui peuvent découler de la collaboration avec les agences gouvernementales et de la perception du soutien au gouvernement que cela pourrait apporter aux GANE.

Par conséquent, des centaines d'enfants sans papiers naissent chaque mois dans la région du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Par exemple, rien qu'en mars 2021, les évaluations réalisées par les partenaires de protection dans les départements de Meme et Manyu (Sud-Ouest) ont révélé qu'au moins 310 enfants n'avaient pas d'acte de naissance. Cela expose les enfants à des risques supplémentaires en matière de protection, tels que l'apatriodie, les arrestations arbitraires, et les empêche de terminer leurs études, ce qui les expose à des risques accrus de travail et d'exploitation des enfants. Dans le même ordre d'idées, l'arrestation arbitraire constitue l'un des incidents de protection les plus importants affectant les hommes.

Ceux qui n'ont pas de carte d'identité sont arrêtés sur la base de leur affiliation présumée aux GANE. De même, comme les gens ne peuvent pas passer les points de contrôle sans carte d'identité, ceux qui n'en ont pas sont étiquetés comme des personnes qui restent dans la brousse et empêchent la fin de la crise. Ceux qui n'ont pas de papiers sont également menacés d'emprisonnement et d'argent extorqué. De même, de nombreux enfants qui seraient impliqués dans le travail des enfants se révèlent également sans papiers.

## **4. COMMENT PROTÉGER LES ENFANTS AFFECTÉS PAR LE CONFLIT AU CAMEROUN.**

Lors d'un conflit armé, il est toujours nécessaire de protéger les enfants car ils constituent l'un des groupes les plus vulnérables dans une situation de conflit. Il est donc nécessaire de développer des mécanismes visant à garantir une protection adéquate des enfants dans un conflit armé. Certains de ces mécanismes comprendront les éléments suivants:

### **a) Prévenir le recrutement d'enfants dans les groupes armés.**

L'une des meilleures mesures préventives pour assurer la protection des enfants dans les conflits armés est d'empêcher leur recrutement dans des groupes armés. Les enfants ne devraient, pour aucune raison, être utilisés par les combattants d'un conflit armé. Cet objectif peut être atteint grâce au financement de projets visant à sensibiliser les acteurs d'un conflit aux dangers et aux implications juridiques du recrutement d'enfants dans les forces armées.

Selon les Principes et engagements de Paris relatifs aux enfants associés aux conflits armés, une série de mesures doivent être prises afin de prévenir le recrutement et l'utilisation illégaux d'enfants dans les conflits armés. Ces mesures comprennent les suivantes :

- Mener des campagnes d'information à destination des forces armées et des groupes armés.
- Soutenir les alternatives à l'association des enfants, telles que l'éducation et la formation professionnelle.
- Prévenir la séparation familiale.
- Soutenir la réduction des conflits dans les communautés locales.
- Criminaliser le recrutement d'enfants dans le droit national.

- Sensibiliser davantage la communauté aux facteurs de risque d'association d'enfants.
- Sensibiliser aux risques différenciés et aux besoins des enfants sur la base d'une analyse de genre.

**b) La Création d'espaces sûrs pour héberger les enfants pendant les conflits armés.**

Afin d'éviter les effets dévastateurs des conflits armés sur les enfants, des mécanismes devraient être mis en place pour garantir la création d'espaces sûrs comme des écoles, des centres de formation professionnelle et d'autres installations afin de garantir que les enfants ne soient pas exposés à la violence. Création de centres de démobilisation et de réinsertion pour répondre aux besoins des enfants formellement exposés à la violence.

**c) La Reintegration.**

Afin d'assurer le retour à une vie normale des enfants anciennement exposés aux conflits armés, des centres de démobilisation et de réintégration devraient être créés et dotés des installations nécessaires pour réinsérer les anciens enfants soldats dans une vie normale.

Les Principes et engagements de Paris relatifs aux enfants associés aux conflits armés recommandent ce qui suit pour garantir une réintégration efficace :

- Adopter une approche inclusive et donner la priorité au regroupement familial
- Fournir un soutien total pour assurer la réintégration efficace des enfants dans la vie civile

#### **d) Plaidoyer.**

Plaidoyer pour garantir l'adoption de politiques aux niveaux international, régional et local visant à protéger les enfants pendant les conflits armés. Ce plaidoyer devrait viser à encourager les gouvernements à ratifier les conventions visant à protéger les enfants et à promulguer des législations locales conformes aux normes internationales de protection des enfants touchés par les conflits.

#### **e) Protéger les travailleurs humanitaires.**

Assurer la protection des travailleurs humanitaires qui participent à la fourniture de fournitures aux enfants touchés par le conflit. Les combattants doivent être sensibilisés à l'importance de créer des couloirs sûrs pour que la nourriture et les fournitures médicales atteignent les enfants, en particulier ceux qui se trouvent dans les zones fortement enclavées. Cela contribuera à prévenir la malnutrition et les maladies, qui constituent l'une des principales causes de décès lors des conflits armés, en particulier chez les enfants.

## **5. QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE RECRUTEMENT ET L'UTILISATION D'ENFANTS SOLDATS.**

Ces questions-réponses proviennent du site Web du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Il fournit un examen approfondi du problème de la soudure des enfants dans le monde.

### **a) Combien y'a-t-il d'enfants soldats dans le monde ?**

Des dizaines de milliers de garçons et de filles sont recrutés et utilisés comme enfants soldats par les forces armées et les groupes armés en conflit dans plus de 20 pays à travers le monde. Selon un rapport de « Save the Children » (2020), de nombreux enfants risquent d'être enrôlés dans des groupes armés et des forces gouvernementales dans le monde entier. En outre, on estime que plus de 200 millions d'enfants vivent dans les zones de guerre les plus meurtrières du monde et sont donc susceptibles d'être recrutés comme enfants soldats.

Il est difficile de connaître le nombre exact d'enfants associés aux groupes armés dans le monde. Cependant, selon « Save the Children », entre 2005 et 2018, plus de 60 000 enfants au total ont été recrutés et utilisés par des groupes armés, mais ces chiffres sont probablement plus élevés aujourd'hui compte tenu de l'augmentation du nombre de conflits armés dans le monde ces dernières années.

### **b) Qu'est-ce que ça fait d'être un enfant soldat ?**

Il existe de nombreuses façons pour les enfants d'être associés aux forces et groupes armés. Certains enfants sont enlevés et battus pour les soumettre ; d'autres rejoignent des groupes militaires pour échapper à la pauvreté, pour défendre leur communauté, par sentiment de vengeance ou pour d'autres raisons. Leurs tâches peuvent varier, allant de

combattants à cuisiniers, espions, messagers et même esclaves sexuels. Chaque année, l'ONU reçoit des informations faisant état d'enfants associés à des groupes armés.

Quel que soit leur rôle, les enfants soldats sont exposés à des niveaux aigus de violence – en tant que témoins, victimes directes et participants forcés. Certains sont blessés et doivent vivre avec un handicap pour le reste de leur vie en raison de leur vulnérabilité mentale et physique.

Le plus souvent, les enfants sont enrôlés dans des groupes armés pour servir de boucliers humains. En effet, ces groupes armés croient que le parti ennemi ne tirera probablement pas sur les enfants en raison de leur âge. En réalité, cela n'est jamais le cas puisque de nombreux enfants soldats sont tués lors de conflits armés.

Les filles sont également recrutées et utilisées par les forces et groupes armés. Ils présentent des vulnérabilités propres à leur sexe et à leur place dans la société et subissent des conséquences spécifiques, notamment le viol et la violence sexuelle, la grossesse et les complications liées à la grossesse, la stigmatisation et le rejet de la part des familles et des communautés.

### **c) Les conflits actuels affectent-ils les enfants différemment ?**

Les enfants sont devenus plus vulnérables en raison des nouvelles tactiques de guerre, de l'absence de champs de bataille clairs, du recours à des tactiques d'une violence extrême, du nombre et de la diversité croissants des groupes armés qui ajoutent à la complexité des conflits et du ciblage délibéré des refuges traditionnels tels que comme les écoles et les hôpitaux.

L'utilisation d'enfants pour transporter ou poser des engins explosifs est de plus en plus préoccupante. Au cours des dernières années, nous avons assisté à une augmentation du recours à des enfants kamikazes. Le groupe

terroriste Boko Haram est connu pour avoir utilisé des enfants soldats pour perpétrer de nombreux attentats-suicides.

La détention des enfants est une autre préoccupation. Ils peuvent être détenus en raison de leur association présumée avec un groupe armé ou parce qu'ils auraient participé à des hostilités. Au lieu d'être considérés comme des victimes des adultes qui les ont recrutés, les enfants sont considérés comme des menaces à la sécurité. Lorsque des enfants sont arrêtés, ils sont souvent détenus sans procédure régulière, pendant de longues périodes et en violation des normes internationales applicables à la justice pour mineurs.

#### **d) Qu'arrive-t-il aux enfants soldats après leur libération ?**

La réintégration est une partie essentielle du travail visant à aider les enfants soldats à reconstruire leur vie. Au sein du système onusien, l'UNICEF est en charge de la réinsertion des anciens enfants soldats et leur première priorité est de les préparer à un retour à la vie civile. Le soutien psychosocial, l'éducation et/ou la formation sont des aspects importants des programmes de réintégration. Il est également essentiel de tenter de réunir les enfants avec leur famille et leur communauté, mais des efforts de sensibilisation et de réconciliation sont parfois nécessaires avant qu'un enfant ne soit accueilli à nouveau dans son foyer.

La réintégration des anciens enfants soldats est un long processus et la Représentante spéciale a lancé en septembre 2018, avec l'UNICEF, la Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats. L'initiative vise à attirer l'attention sur la question de la réintégration des anciens enfants soldats et à encourager les actions visant à aborder durablement le soutien aux programmes de réintégration des enfants. En aidant les enfants profondément touchés par les conflits, nous contribuons à bâtir un avenir pacifique pour leur pays.

e) Que pouvons-nous faire pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats ?



Au cours des 20 dernières années, le monde s'est uni pour dénoncer et agir contre le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits. Le mandat de Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a été créé en 1996 par l'Assemblée générale des Nations Unies suite à la publication du rapport de Graça Machel intitulé « **Impact des conflits armés sur les enfants** ». Le rapport souligne l'impact disproportionné de la guerre sur les garçons et les filles et les identifie comme les principales victimes des conflits armés.

Depuis lors, la protection des enfants a été fermement inscrite à l'ordre du jour des plus hautes instances des Nations Unies, et des pays du monde entier se sont impliqués et ont fortement soutenu les mesures visant à améliorer la protection des enfants touchés par la guerre.

Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, adopté en 2000, est un autre outil important pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats. Le protocole, désormais ratifié par la majorité des pays du monde, fixe à 18 ans l'âge minimum du recrutement dans les conflits.

Un plaidoyer et une éducation constants des parties en conflit (combattants) dans les différents conflits armés sur la nécessité d'éviter le recrutement d'enfants dans les groupes armés sont également essentiels. En effet, la sensibilisation contribuera à faire prendre conscience des sanctions qui attendent ceux qui recrutent illégalement des enfants dans les conflits armés.

## **6. JURISPRUDENCE INTERNATIONALE SUR LES ENFANTS SOLDATS.**

La question du recrutement et de l'utilisation d'enfants comme enfants soldats a été traitée rapidement par les tribunaux internationaux ainsi que par les tribunaux internationaux. Le tribunal le plus important qui traite des questions d'une telle ampleur et inculpe des individus ainsi que des groupes est la Cour pénale internationale. En ce qui concerne les tribunaux internationaux, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone est l'un des tribunaux internationaux les plus importants qui ont jugé des questions de recrutement et d'utilisation d'enfants dans des conflits armés, considérés comme un crime de guerre. Ces cas sont présentés ici pour rappeler aux combattants et au grand public qu'un jour, des poursuites seront engagées contre les personnes qui recrutent des enfants dans les conflits armés. Ces cas démontrent que justice sera rendue. Certains cas de poursuites pour de tels crimes seront examinés ci-dessous.

### ***a) L'affaire Lubanga devant la CPI. (Le Procureur c. Thomas Dyilo Lubanga. (Jugement de la Chambre de première instance)***

Cette affaire concerne les crimes de guerre commis en RDC par M. Lubanga. En mars 2012, la Cour pénale internationale (CPI) a reconnu Lubanga Dyilo coupable de crimes de guerre consistant en l'enrôlement et la conscription d'enfants de moins de 15 ans dans les Forces patriotiques pour la libération du Congo et leur utilisation pour une participation active aux hostilités. Il a été condamné par la CPI à un total de 14 ans d'emprisonnement. L'affaire Lubanga était la première du genre devant la CPI. Il est très important que les tribunaux aient reconnu que la frontière entre recrutement volontaire et involontaire n'est juridiquement pas pertinente dans le contexte de l'association d'enfants avec des forces armées ou des groupes armés en période de conflit. Le tribunal a également décidé d'appliquer l'interprétation large du terme « participation active aux hostilités » pour garantir la justice et la protection de tous les enfants associés aux conflits armés, depuis ceux qui se

trouvaient sur la ligne de front jusqu'aux garçons et aux filles qui ont joué de multiples rôles en soutenant le conflit. combattants.

**b) *Le Procureur c. Bosco Ntaganda***

Une autre affaire historique entendue par la CPI est celle contre Bosco Ntaganda. Il a été inculpé de treize chefs d'accusation, dont des crimes de guerre ainsi que des crimes contre l'humanité pour leurre, conscription et enrôlement d'enfants dans des groupes armés et leur utilisation pour participer activement aux hostilités. Ces crimes ont été commis en RDC par les « Forces Patriotiques pour la Libération du Congo » dont M. Bosco avait exercé les fonctions de chef d'état-major adjoint et de commandant dudit groupe armé. Il a reçu un mandat d'arrêt le 13 juillet 2012 et s'est ensuite volontairement rendu à la détention de la CPI le 22 mars 2013. Le procès a débuté le 2 novembre 2015 et les déclarations finales ont été entendues du 28 au 30 août. 2018. Il a ensuite été reconnu coupable d'une série d'accusations, notamment de conscription illégale et d'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans dans un groupe armé le 8 juillet 2019. Il a été condamné à 30 ans d'emprisonnement le 7 novembre 2019. Il a également été condamné à une peine de 30 ans d'emprisonnement le 7 novembre 2019. à verser des réparations aux victimes de ses actes d'une valeur de 30 000 000 USD. Le verdict et la peine ont ensuite été confirmés en appel le 30 mars 2021 par la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI).

**c) *Le Procureur c. Dominic Ongwen.***

Dominic Ongwen, ancien commandant de la Brigade Sinia de l'Armée résistante du Seigneur (LRA), a également été poursuivi par la CPI pour avoir commis des crimes qualifiés de crimes de guerre ainsi que des crimes contre l'humanité, parmi lesquels la conscription d'enfants de moins de 15 ans dans la région de Sinia. Brigade et les utiliser pour participer activement aux hostilités. Ces crimes ont été commis dans le nord de l'Ouganda entre le 1er juillet 2002 et le 31 décembre 2005. En

mai 2005, le Procureur de la CPI a demandé la délivrance d'un mandat d'arrêt contre Joseph Koni, Vincent Otti, Raska Lukwiya, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen pour des accusations présumées. crimes de guerre et crimes et crimes contre l'humanité qu'ils ont commis et ont demandé à la République de l'Ouganda de rechercher, d'arrêter et de remettre au tribunal les suspects mentionnés ci-dessus. Le cas de Dominic Ongwen sera ensuite séparé de l'affaire initiale entre le Procureur c. Joseph Kony, Vincent Otti, Raska Lukwiya, Okot Adhiambo et Domimic Ongwen le 6 juillet 2015 en raison de l'échec de l'arrestation des autres suspects. Le 21 janvier 2015, Dominic Ongwen a été transféré au centre de détention de la CPI à La Haye (Pays-Bas). Sa première comparution devant le juge unique de la Chambre préliminaire a eu lieu le 26 janvier 2015. Après un long procès, la Chambre de première instance IX, le 4 mai 2021, a déclaré Dominic Ongwen coupable d'un total de 61 crimes comprenant des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, parmi lesquels figurait le crime de conscription d'enfants de moins de 15 ans dans la brigade Sinia et de leur utilisation pour participer activement aux hostilités. Le 6 mai 2021, la Chambre de première instance IX a condamné Dominic Ongwen à 25 ans d'emprisonnement.

*d) L'affaire Charles Taylor devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone.*

L'affaire Charles Taylor est l'une des affaires majeures tranchées par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL). Le 26 avril 2012, le TSSL a déclaré l'ancien président du Libéria, Charles Taylor, coupable de complicité de crimes de guerre commis par le Front révolutionnaire uni (RUF) pendant la guerre civile de 1991-2002 en Sierra Leone. Le Tribunal spécial a condamné Taylor à 50 ans de prison et cette peine a été confirmée par la Chambre d'appel en septembre 2013. Le jugement du tribunal contre Charles Taylor a marqué la première fois qu'un ancien chef d'État a été reconnu coupable de crimes de guerre commis par un groupe armé qui n'était pas sous son commandement et son contrôle

directs mais auquel il a apporté son aide pratique, ses encouragements et son soutien moral. Le Tribunal spécial a également été le premier tribunal international à déterminer que le recrutement et l'utilisation d'enfants âgés de moins de 15 ans constituaient un crime de guerre au regard du droit international coutumier.

## **7. RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES: COMMENT EMPÊCHER LE RECRUTEMENT D'ENFANTS SOLDATS AU CAMEROUN.**

Les enfants soldats vivent dans un monde sinistre qui existe en grande partie en dehors des lois internationales et nationales. Les actions nécessaires pour prévenir le recrutement d'enfants soldats étant diverses, les politiques de prévention devraient inclure diverses approches intersectorielles et intégrées, notamment des services d'éducation et de formation au sens le plus large et le plus flexible. Nous recommandons donc les moyens suivants comme moyens possibles de prévenir le recrutement d'enfants dans le conflit armé au Cameroun:

### **a) Réforme globale de l'éducation pour améliorer l'accès, l'équité et la qualité.**

Une politique nationale de réforme de l'éducation devrait être élaborée pour améliorer les systèmes éducatifs fragiles et défaillants, en accordant une attention particulière aux régions où les enfants pourraient être enrôlés dans des groupes armés. Les systèmes d'éducation formelle et non formelle devraient être abordés à travers le développement de partenariats entre les institutions de la société civile et les secteurs public et privé. Les dirigeants des mouvements d'endoctrinement dans les établissements scolaires et d'éducation non formelle devraient être identifiés et empêchés, voire exclus, de guider l'apprentissage des enfants. Les programmes, les matériels, les méthodes et les systèmes de formation des enseignants doivent être révisés et modifiés aussi rapidement que possible. Comme spécifié dans la Convention de l'UNESCO de 1960 contre la discrimination dans l'éducation et dans la Déclaration et le Cadre d'action de Salamanque pour l'éducation spécialisée de 1994, une attention prioritaire devrait être accordée à la sauvegarde des droits éducatifs ethniques et linguistiques, ainsi qu'à la fourniture de possibilités d'apprentissage enrichies aux enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux retards de développement et handicaps.

**b) Politique relative aux services intégrés d'éducation, de guérison des traumatismes et de protection.**

Pour les enfants victimes de violences domestiques, communautaires ou intergénérationnelles, des services intégrant des activités éducatives, de guérison des traumatismes et de protection sont nécessaires – mais rarement mis à disposition. Les services de guérison des traumatismes peuvent être fournis pendant ou après les conflits, mais ils sont presque toujours à court terme et ne sont pas intégrés dans les services d'éducation et de protection à plus long terme. Les politiques de guérison des traumatismes peuvent et doivent être incluses dans les politiques et plans d'éducation et de services de protection. Ils devraient prévoir des programmes communautaires de guérison des traumatismes à long terme, en mettant un accent particulier sur la prévention de l'enrôlement des enfants dans les conflits armés. La formation des enseignants et des animateurs communautaires aux méthodes de résolution des conflits, de guérison des traumatismes et de réconciliation devrait être une priorité absolue, au même titre que certains autres contenus des programmes. Les services sociaux de protection devraient être rendus plus accessibles, en particulier pour les communautés, les écoles et les familles dont les enfants courent un risque élevé d'être forcés ou attirés dans des groupes armés. Des centres nationaux de traumatologie pour les enfants touchés par les conflits, y compris les enfants soldats, pourraient être développés sur le modèle des nombreux centres nationaux et internationaux pour les victimes de la torture.

**c) Systèmes et réseaux proactifs de sécurité des communautés et des personnes déplacées ou des réfugiés.**

Les politiques relatives à la gouvernance, à la police de proximité, aux systèmes judiciaires et aux camps de personnes déplacées ou de réfugiés devraient inclure des dispositions visant à garantir une plus grande sécurité, en mettant particulièrement l'accent sur la prévention de la conscription d'enfants soldats. Achvarina et Reich (2006) postulent que

la protection des enfants et des jeunes dans les camps de réfugiés en Afrique explique la moindre incidence d'enfants soldats dans certains pays africains, comme le Sénégal, l'Angola, le Mali, le Lesotho et le Niger. Des systèmes de formation des enseignants, des dirigeants communautaires et des organisations aux méthodes de sécurité primaire et de protection réciproque des quartiers devraient être développés et soutenus, et les systèmes de police doivent être renforcés pour soutenir les efforts de sécurité des communautés et des quartiers. Par-dessus tout, l'accent devrait être mis sur l'utilisation et la protection des écoles et des camps de réfugiés ou de personnes déplacées comme des « espaces sûrs » ou des « espaces adaptés aux enfants » pour les enfants, les enseignants et les parents. L'établissement de liens entre les structures et les réseaux de sécurité des communautés et des camps dans de nombreux endroits permettrait un apprentissage partagé et le renforcement des mesures de sécurité primaires.

#### **d) Utilisation des médias pour empêcher le recrutement d'enfants soldats.**

Une politique de communication sociale devrait être développée dans chaque pays connaissant le recrutement d'enfants soldats afin d'encourager tous les citoyens à contribuer aux efforts de résistance et d'arrêt du recrutement. Une campagne d'information publique présentant les éléments clés du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant et des décisions internationales de la Cour pénale internationale devrait être combinée avec des informations sur la législation et les politiques de mise en œuvre dans chaque pays. Ce type d'activité pourrait être lancé dès la phase préliminaire, mais il est difficile d'attirer l'attention des médias sur cette question avant que le recrutement effectif d'enfants soldats n'ait lieu au sein d'un pays. Les campagnes d'information du public sont essentielles dans les pays une fois que la violence a commencé. Certains pays, comme la Colombie, ont largement utilisé les messages médiatiques (en particulier la radio), les brochures et

les objets couramment utilisés tels que les pochettes d'allumettes pour encourager les guérilleros adultes et les paramilitaires à quitter les brigades armées. Cette approche a été très efficace. L'utilisation des médias a joué un rôle déterminant dans la démobilisation en Colombie, où plus de 32 000 paramilitaires et un grand nombre de guérilleros ont fait déflection entre 2005 et 2006. L'utilisation de la radio et de la presse écrite pourrait être envisagée pour atteindre les enfants soldats, dont beaucoup sont probablement analphabètes. Si 25 enfants et jeunes peuvent être incités à partir peu après avoir rejoint des groupes armés, alors ce travail de « prévention tardive » devrait contribuer à les empêcher de se radicaliser et de se traumatiser davantage. Compte tenu des craintes des enfants, dans certaines situations, il peut être nécessaire de placer des individus « derrière les lignes » pour contacter les enfants soldats, les convaincre de partir et les aider à se mettre en sécurité. Les médias devraient également être utilisés pour aider à préparer la population civile aux moyens d'accueillir les anciens enfants soldats de manière positive plutôt que de les rejeter, comme cela arrive souvent.

### e) Politique de support à long terme.

De nombreux pays ont cherché des « solutions rapides » au « problème des enfants soldats ». Toutefois, un suivi à long terme et des services de soutien continu seront nécessaires pour garantir que les anciens enfants soldats et les enfants d'anciens combattants soient bien intégrés dans la société, reçoivent des soins attentifs de leur propre famille ou de leur nouvelle famille, poursuivent leur éducation et leur formation, bénéficient de services de guérison des traumatismes selon les besoins et bénéficient d'une sécurité, en particulier contre ceux qui pourraient vouloir leur faire du mal. En outre, les familles et les écoles qui les reçoivent peuvent avoir besoin d'une protection, d'une surveillance pour prévenir tout risque d'endoctrinement et de services de soutien continus. Des systèmes de formation de la main-d'œuvre 27 seront nécessaires, avec un suivi pour garantir que les anciens enfants soldats reçoivent une

formation et obtiennent un emploi rémunéré ou développent de petites entreprises.

## **Conclusion**

Conscient de ces conclusions et recommandations, le CHRDA conclut que les enfants ont été particulièrement touchés par la crise violente au Cameroun et appelle toutes les parties au conflit armé à s'engager publiquement dans des plans d'action pour mettre fin aux crimes contre les enfants, à condamner publiquement de tels actes et à développer de toute urgence mécanismes disciplinaires et de responsabilisation appropriés.

---

<sup>i</sup> <https://childrenandarmedconflict.un.org/where-we-work/cameroun/>

<sup>ii</sup> <https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2022/07/Secretary-General-Annual-Report-on-children-and-armed-conflict.pdf>, pages 30 and 31

<sup>iii</sup> <https://www.gov.uk/government/speeches/un-human-rights-council-49-uk-statement-under-item-2-general-debate>

<sup>iv</sup> [https://www.eeas.europa.eu/delegations/un-geneva/hrc-49-eu-statement-general-debate-hc-oral-update\\_en](https://www.eeas.europa.eu/delegations/un-geneva/hrc-49-eu-statement-general-debate-hc-oral-update_en)